

JOURNAL DE NOTRE-DAME-DE-LA-MER MARS 2022



MAIRIE DE NOTRE-DAME-DE-LA-MER

1 place de la Mairie 78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

☎ 01 30 93 06 16 ✉ secretariat@ndlm78.fr

Mardi et Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h (le jeudi jusqu'à 19h), Mercredi de 9h à 12h

LE MOT DU MAIRE

Une page importante se tourne. Arlette HUAN qui a consacré une grande partie de sa vie pour notre collectivité a décidé de se retirer complètement de notre conseil municipal. J'ai accepté sa démission. Je la remercie très chaleureusement pour tout ce qu'elle a fait pour l'ancienne commune de Jeufosse et pour la nouvelle de NOTRE-DAME-DE-LA-MER.

Depuis notre dernier journal du mois de janvier, nous avons principalement :

- inauguré la place Jules Wallimann.
- mis en place de la sécurité routière supplémentaire pour nos riverains sur les RD89 et RD915.
- terminé l'implantation de divers panneaux de signalisation prévue depuis plusieurs mois.

Nous avons eu la chance de voir passer la course cycliste Paris-Nice.

Dans ce bulletin vous trouverez, comme je m'y étais engagé, les évolutions de nos différents projets dans « LA VIE COMMUNALE ».

Avec le printemps, retrouvons le bon vivre ensemble. Nos associations ont déjà programmé une manifestation conjointe le weekend des 25 et 26 juin prochain ; je ne peux que les encourager et vous invitez à réserver ces dates.

Cette manifestation sera l'occasion de créer des liens entre nous tous, aussi bien entre administrés qu'avec vos élus.

Je pense que nous attendons tous cet éveil de la vie sociale.

Dans cette attente, le conseil municipal, notre personnel communal et moi-même restons à votre écoute.

Amicalement
Le maire, Jean-Luc MAILLOC



ÉLECTIONS 2022

Présidentielle : 10 et 24 avril

Législatives : 12 et 19 juin

Par arrêté préfectoral du 25 janvier 2022, le nouveau bureau de vote sera dorénavant dans la Salle des Fêtes

Inauguration Place Jules Wallimann (1892-1918)

Un même nom figure sur nos deux monuments aux morts, de Port-Villez et de Jeufosse, comme s'il était mort deux fois : il s'agit de Jules Wallimann.

Né à Jeufosse le 29 février 1892, il y passe toute son enfance.

Il fut de toutes les batailles et des plus sanglantes, (la Marne, l'Artois, Verdun, Le chemin des Dames, les Flandres) avant de trouver la mort, à Gottheim en Belgique, le 18 Octobre 1918, soit trois semaines seulement avant l'armistice.

Il fallut beaucoup de persévérance à son frère pour obtenir, avec l'aide de M. Bayens, le rapatriement de son corps pour être inhumé au cimetière de Jeufosse où il repose.

Donner son nom à cette place a d'autant plus de sens que c'est ici même qu'il a grandi, dans la ferme qui occupait ses parents, près de cette place qui, à l'époque, était une mare.



La course Paris-Nice est passée dans notre commune le dimanche 6 mars 2022



► Les avancements des projets :

- ◆ La voie douce : La commune devrait être prochainement propriétaire des parcelles de terrains pour son aménagement. Le début des travaux est envisagé vers le mois de juin.
- ◆ L'enfouissement des réseaux du chemin du moulin au Grand Val est programmé au 2ème semestre en même temps que le remplacement des canalisations d'eau potable.
- ◆ Le dossier des réfections de voiries est en cours d'élaboration avec l'adjonction d'une partie de la rue des bruyères entre la RD89 et le cimetière.
- ◆ Le contrat rural du complexe multiservices est en cours de constitution, l'étude de faisabilité doit être validée mi-avril.

► Les principales réalisations en cours :

- ◆ Les commandes pour l'isolation de la maison communale, le remplacement des portes de secours vitrées de la salle des fêtes ainsi que la réparation de son parquet sont signées.
- ◆ Les barrières « accès pompiers » sur le chemin de halage sont en place. Les clés « pompier » ont été distribuées à toutes les personnes et organisations concernées.

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Le brûlage des déchets verts est **STRICTEMENT INTERDIT** dans tout le département des Yvelines. Cette interdiction fait référence à l'arrêté 80-272 du 2 juillet 1980, et à la circulaire DGPAAT/C2011-3088 du 18 novembre 2011. Il est également précisé que tout feu est interdit sur la commune.

Vous pouvez déposer vos déchets verts à la déchetterie de Freneuse.

Les dépôts sauvages

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.

Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal).

Ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et contribuent à la dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au **risque d'incendie, de blessure, d'intoxication...** et provoquent des **nuisances visuelles et olfactives.**

Dématérialisation du service urbanisme

Vous avez à présent la possibilité de déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, déclaration d'intention d'aliéner...) directement en ligne sur le site : <https://ideau.atreal.fr>

Un service accessible à tout moment 7j/7 et 24h/24 de chez vous. L'accès à ce service en ligne est aussi disponible sur le site internet de la commune <https://www.notre-dame-de-la-mer.fr> rubrique « urbanisme ». À noter toutefois, il sera toujours possible de déposer vos dossiers en mairie ou par courrier.

Les associations en mouvements

◆ L'association APE :

Bourse puériculture et vêtements, vente de chocolat en partenariat avec Jeff de Bruges, activités création, vide-greniers. Les bénévoles permettent de financer les activités ouvertes à tous et les futurs projets de l'école.

◆ L'association Jeunes-Pousses :

Ateliers nichoirs, intervention « nettoyons la nature », avec le soutien de la Rouky-mobile, séance de Yoga...

◆ L'association Culture et Loisirs de Port-Villez :

Organisation d'une marche avec vin chaud, randonnées culturelles, visite de châteaux...

Marche du vin chaud

◆ Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle association des pararentistes « Le thermique francilien »



NOTRE DAME DE LA MER

Photo : Richard BENOIT ©

La Dame à Blanche à l'école de notre

Avec les élèves de l'école primaire " La Hale de l'Écu ",
Avec la municipalité de NOTRE DAME DE LA MER,

**Venez nombreux assister à la mise en place
du nichoir pour l'Effraie des clochers
réalisé par les élèves .**

**Rendez-vous
à la chapelle du Belvédère
Notre Dame de la Mer (Jeufosse)
Samedi 2 avril à 10h30**

Association Terroir et Nature en Yvelines - ATENA 78
Contact : atena78@orange.fr et site web: www.terroir-nature78.org

État civil du 1^{er} trimestre 2022*

2 DÉCÈS

FRANCHET Gisèle (11/02/2022)

JARRIGE Paulette (16/11/2021)

* Diffusion des informations personnelles selon les règles RGPD.

